

Mieux intégrer l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire pour prévenir les risques d'inondation :

une pratique nouvelle poussée par la prise de compétence GEMAPI?

Anne-Laure MOREAU

CEPRI

100
collectivités
locales membres
partout en France

MEMBRES

10
organisations
ou fédérations
nationales

Conseil
d'administration de
15
membres élus

GOVERNANCE

1
Assemblée générale
annuelle

3 MISSIONS PRINCIPALES

accompagner

les pouvoirs publics dans
l'élaboration des politiques
de prévention

animer

un lieu d'échanges
pour capitaliser et transférer
les savoirs sur l'inondation

représenter

les intérêts des territoires
au niveau national

GOVERNANCE

EXPERTISE

ANALYSE COÛT BÉNÉFICE

STRATÉGIE



Ville de Héribécourt

Aménagement
des territoires



Ville de St-Pierre-des-Corps

Réduction de
la vulnérabilité



Gestion de crise



Compétence Gemapi



Reconstruction



Culture
du risque



Pour télécharger nos publications :
www.cepri.net

CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

JE DEVIENS MEMBRE
J'ADHÈRE

ACCÈS ADHÉRENTS
Identifiant
Mot de passe
OK

SUIVEZ-NOUS
G+ LinkedIn

LES COLLECTIVITÉS EN EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION
Rechercher OK

ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS ? NOS COMPÉTENCES VOTRE ACTION VOTRE STRATÉGIE PUBLICATIONS ET DOCUMENTS

VOUS ÊTES :

- ▶ Un citoyen/Une entreprise
- ▶ Une région
- ▶ Un département
- ▶ Une commune ou un EPCI
- ▶ Un EPTB
- ▶ Un représentant de l'Etat

DANS L'AGENDA

20 Colloque Dignes 2019 - appel à communications

VOUS ÊTES ?
LES MEMBRES DU CEPRI
Les membres du CEPRI sont des associations, des collectivités, des syndicats de collectivités et des établissements publics.

Les travaux du CEPRI sur la GEMAPI et l'aménagement du territoire

Accompagner les collectivités territoriales à
travers :

- ✓ l'échange de bonnes pratiques,
- ✓ la rédaction de documents pédagogiques (guide, rapports),
- ✓ la participation à des démarches et groupes de travail et nationaux,
- ✓ Des interventions lors de journées techniques,
- ✓ l'organisation de formations spécifiques depuis 2017.

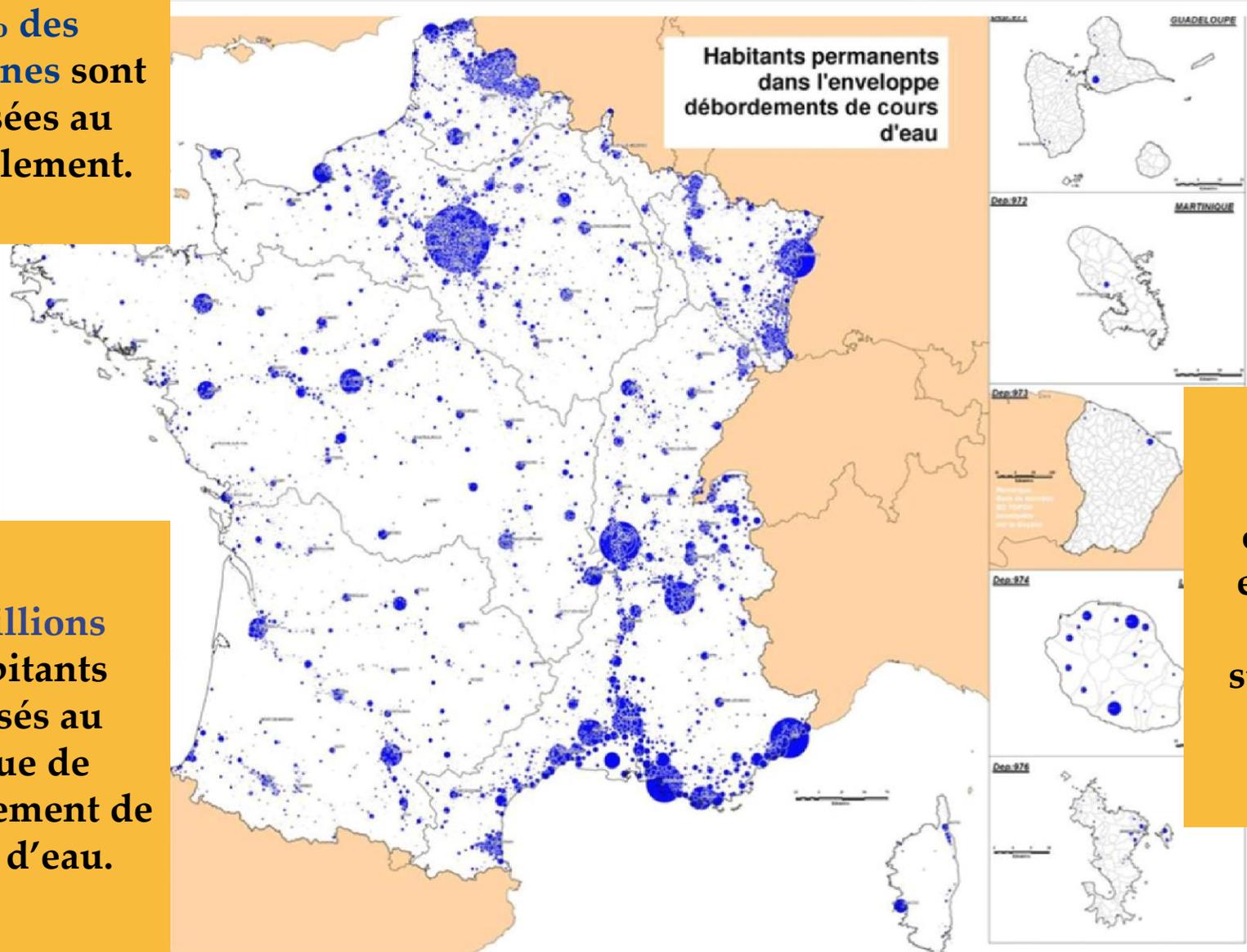


Risque inondation, 1^{er} risque naturel en France

75% des communes sont exposées au ruissellement.

17 millions d'habitants exposés au risque de débordement de cours d'eau.

Habitants permanents dans l'enveloppe débordements de cours d'eau

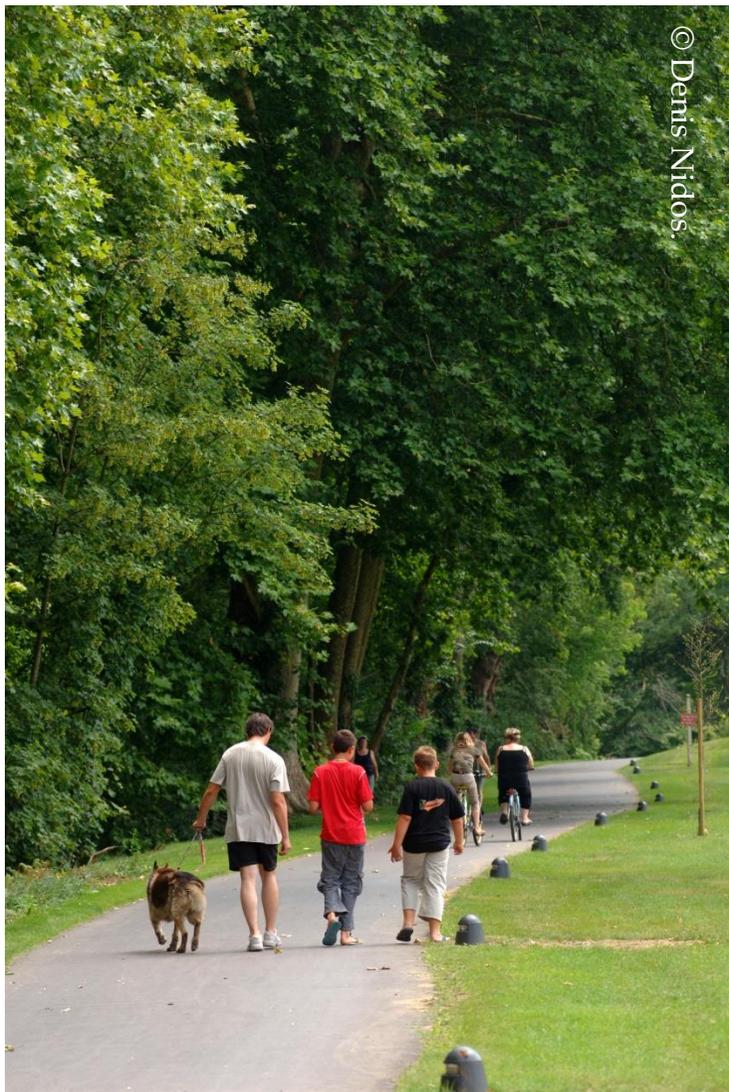


1,4 million d'habitants exposés aux risques de submersions marines.

Le « tout-protection » n'a pas fait ses preuves



la Nouvelle Orléans en 2005

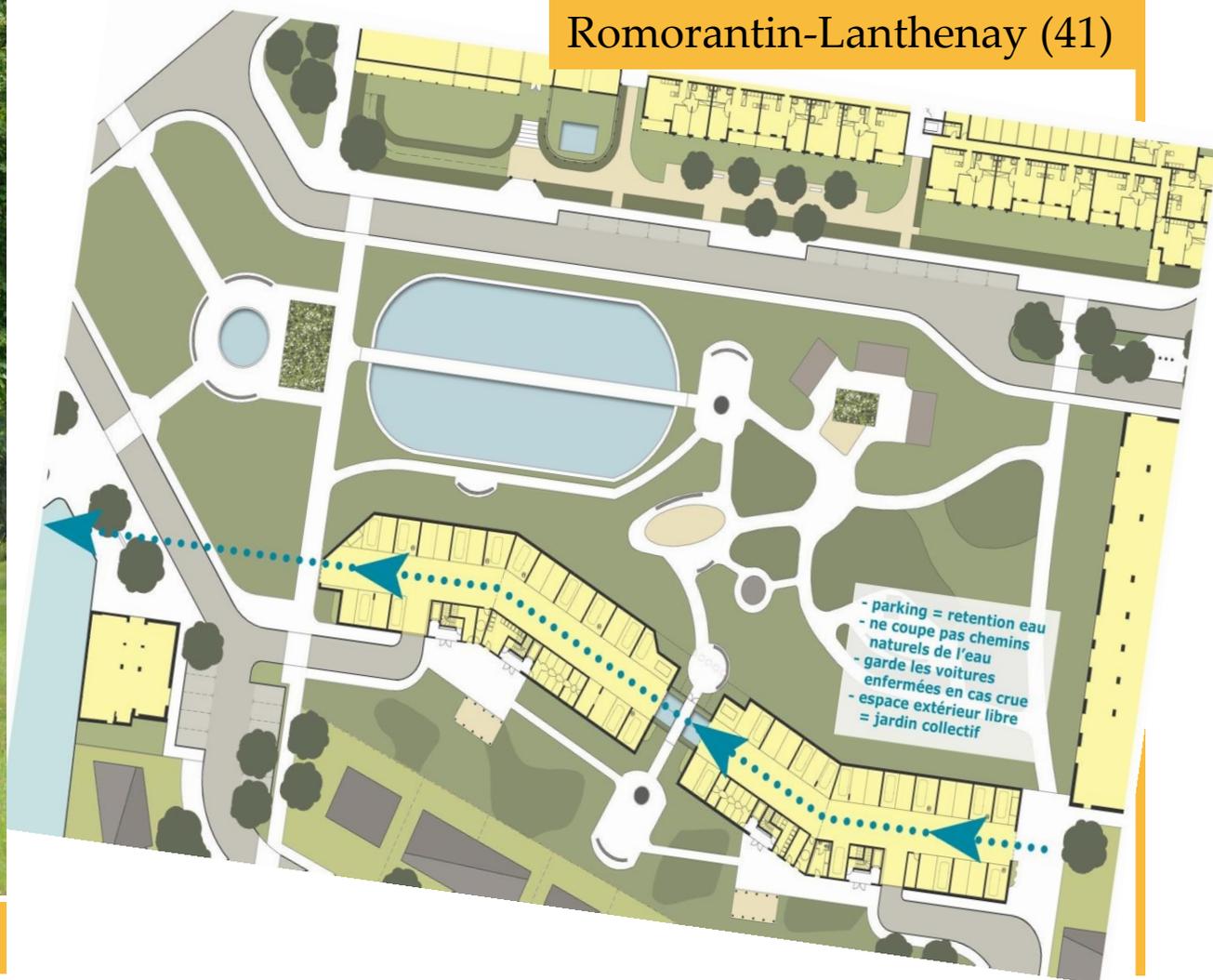


© Denis Nidos.

Périgueux

Des initiatives pour donner ou redonner plus de place à l'eau

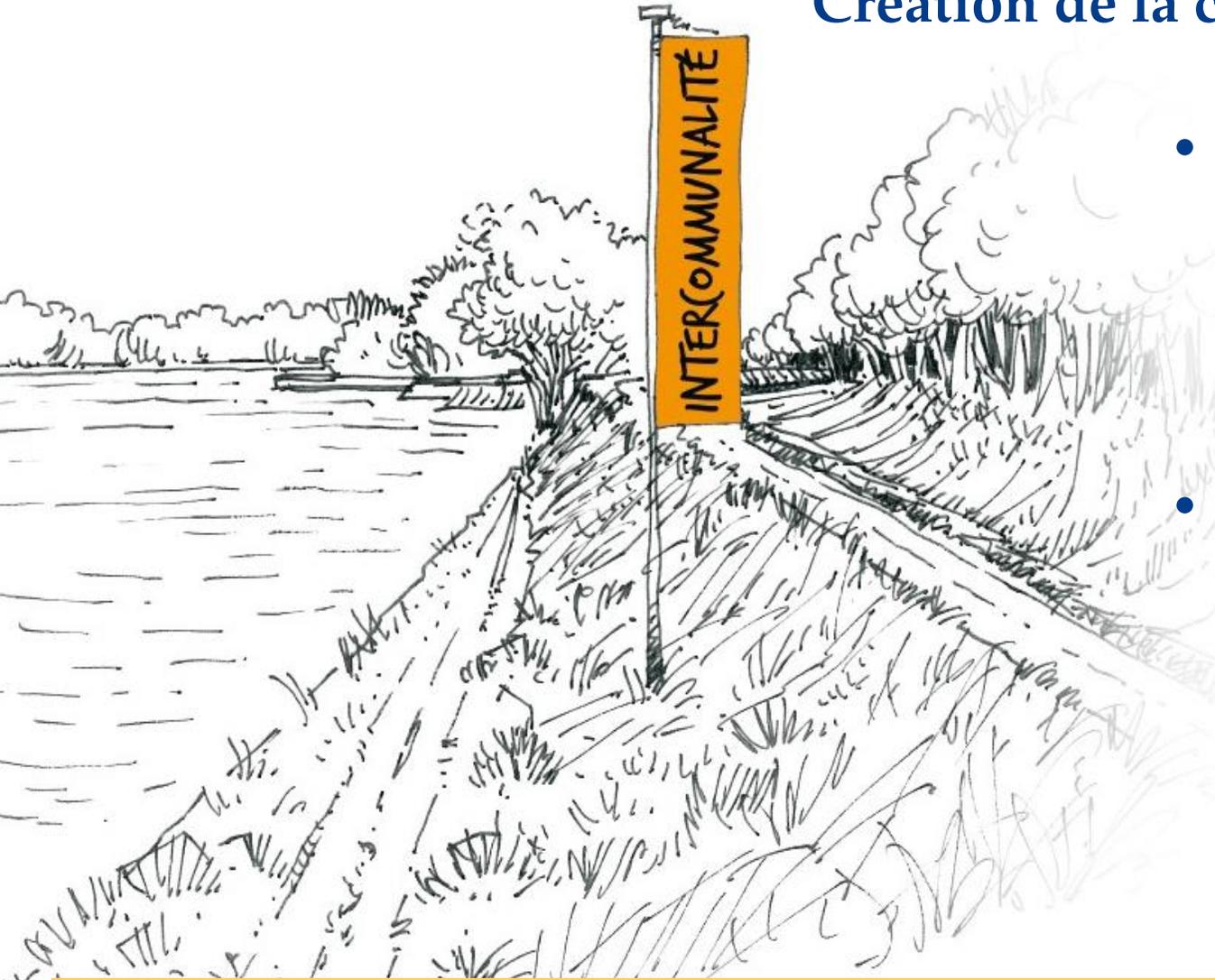
Romorantin-Lanthenay (41)



Des initiatives pour donner ou redonner plus de place à l'eau



Création de la compétence GEMAPI



- Les **communes** sont compétentes au 01/01/2018 et **transfèrent automatiquement aux EPCI-FP** cette compétence.
- Les EPCI –FP peuvent gérer cette compétence en **régie**, la **transférer** à un syndicat mixte de droit commun/ayant le label EPTB ou EPAGE, ou la **déléguer** à un EPTB ou EPAGE.

Un objectif : concilier aménagement du territoire et gestion du risque en dotant les acteurs en charge de l'urbanisme de cette nouvelle compétence.

Quelques exemples



Actions dans le cadre du PAPI
Brévenne -Turdine.

- 17 communes concernées par le risque fluvio-maritime
- 30 000 personnes en zi
- PAPI complet de 55 M € labellisé en 2015 (porté par le SMIDDEST)
- Portage de la SLGRI
- Syndicats impliqués dans la gestion des digues



- Prise de compétence GEMAPI anticipée depuis le 01/01/2016.
- Inventaires des ouvrages hydrauliques depuis 2015 + acteurs gérant les ouvrages (SM, privés, communes, EPCI-FP ...)
- GEMA : intégré progressivement depuis 2010 à BM ; multitude d'acteurs
- PI : connaissance des ouvrages gestion par BM ; réorganisation des syndicats
- Budget général



Pour conclure

- Intégrer le risque d'inondation dans l'aménagement implique de changer de paradigme : passer de l'idée du « lutter contre » au « vivre avec » le risque d'inondation.
- La GEMAPI est un outil qui pourrait être mis à profit pour renforcer la place du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.